

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV AXIS TRESORERIE

SICAV AXIS TRESORERIE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **24 mai 2021**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Tunisie Audit & Conseil représenté par M. Lamjed BEN MBAREK.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020 (Montants exprimés en Dinar tunisien)

ACTIF	Note	31/12/2020	31/12/2019
Portefeuille-titres	4.1.1	33 455 231	19 986 535
Titres des Organismes de Placement Collectif		2 593 112	481 794
Obligations et valeurs assimilées		30 862 119	19 504 741
Placements monétaires et disponibilités		26 503 293	14 829 238
Placements monétaires	4.1.2	13 631 794	10 917 416
Disponibilités		12 871 499	3 911 822
Autres Actifs	4.1.5	115 445	32 175
TOTAL ACTIF		60 073 969	34 847 948
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	4.1.6	54 237	34 624
Autres créditeurs divers	4.1.7	32 067	33 953
TOTAL PASSIF		86 304	68 577
ACTIF NET			
Capital	4.1.8	57 029 469	33 202 512
Sommes distribuables		2 958 196	1 576 859
Sommes distribuables des exercices antérieurs		357	(183)
Sommes distribuables de l'exercice		2 957 839	1 577 042
ACTIF NET		59 987 665	34 779 371
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		60 073 969	34 847 948

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en Dinar tunisien)

	Note	Période du 01/01 au 31/12/2020	Période du 01/01 au 31/12/2019
Revenus du portefeuille-titres	4.2.1	1 351 288	1 171 826
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 347 764	1 125 404
Dividendes		3 524	46 422
Revenus des placements monétaires	4.2.2	2 412 388	577 650
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		3 763 676	1 749 476
Charges de gestion des placements	4.2.3	(559 838)	(283 405)
REVENU NET DES PLACEMENTS		3 203 838	1 466 071
Autres charges	4.2.4	(91 527)	(56 310)
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 112 311	1 409 761
Régularisation du résultat d'exploitation		(154 472)	167 281
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		2 957 839	1 577 042
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		154 472	(167 281)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		168 364	49 183
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		136 719	29 428
Frais de négociation de titres		-	(572)
RESULTAT DE L'EXERCICE		3 417 394	1 487 800

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en Dinar tunisien)

	Période du 01/01 au 31/12/2020	Période du 01/01 au 31/12/2019
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	3 417 394	1 487 800
Résultat d'exploitation	3 112 311	1 409 761
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	168 364	49 183
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	136 719	29 428
Frais de négociation de titres	-	(572)
DISTRIBUTIONS DES DIVIDENDES	(1 685 904)	(975 561)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	23 476 804	3 881 603
Souscriptions		
- Capital	228 613 293	72 563 462
- Régularisation des sommes non distribuables	514 032	-
- Régularisation des sommes distribuables	10 462 825	2 674 759
Rachats		
- Capital	(205 113 251)	(68 557 993)
- Régularisation des sommes non distribuables	(492 200)	-
- Régularisation des sommes distribuables	(10 507 895)	(2 798 626)
VARIATION DE L'ACTIF NET	25 208 294	4 393 842
ACTIF NET		
En début de l'exercice	34 779 371	30 385 529
En fin de l'exercice	59 987 665	34 779 371
NOMBRE D' ACTIONS		
En début de l'exercice	320 067	281 306
En fin de l'exercice	546 604	320 067
VALEUR LIQUIDATIVE	109,746	108,662
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	5,53%	4,77%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31-12-20

1. PRESENTATION DE SICAV AXIS TRESORERIE

SICAV Axis Trésorerie est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par le code des OPC promulgué par la loi n°2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 13-05-2003 sous le n°01-2003.

Le capital initial s'élève à 1 000 000 DT divisé en 10 000 actions de 100 DT chacune.

Le dépositaire de SICAV AXIS TRESORERIE est ARAB TUNISIAN BANK (ATB), le gestionnaire est BMCE Capital Asset Management.

La date effective d'ouverture au public est le 01-09-2003.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Les états financiers annuels arrêtés au 31-12-2020 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2. Evaluation des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-Verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;

- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Au 31 Décembre 2020, la société SICAV AXIS TRESORERIE détient deux souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 (BTA Juin 2025 et BTA Novembre 2021) valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines. Ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitement n'a été opéré sur les données présentées comparativement dans les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2020.

3.3. Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires constitués de billets de trésorerie et des autres placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4. Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté à la valeur liquidative la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.5. Traitement des opérations de pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

3.6. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES EXPLICATIVES DES DIFFERENTES RUBRIQUES FIGURANT DANS LE CORPS DES ETATS FINANCIERS

4.1. Notes explicatives du bilan

4.1.1. Portefeuille titres

Le portefeuille-titres est arrêté à 33 455 231 dinars au 31 Décembre 2020, détaillé comme suit :

Désignation	Garant	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% Actif net	Intérêts courus/+ou-V potentiel
Obligations & valeurs assimilées			29 795 753	30 862 119	51,447%	1 066 366
Obligations			10 827 178	11 196 051	18,664%	368 873
AB 2011-1_10A_26092011		10 000	100 000	101 297	0,169%	1 297
AB SUB2016-1_7A_7.5%_21/11		10 000	600 000	604 044	1,007%	4 044
AB2008_20A_21/05		3 000	120 000	124 142	0,207%	4 142
AB09/B_15A_30/09		5 000	133 150	135 281	0,226%	2 131
AB2010_15A_31/08		7 000	233 100	238 033	0,397%	4 933
AB2010_15A_31/08		3 000	99 800	101 921	0,170%	2 121
AB2017_5A_30/04		10 000	398 000	414 634	0,691%	16 634
ABSUB2020_5A_12/2		10 000	1 000 000	1 000 000	1,667%	-
ATBSUB17/A_7A_15/03		15 000	1 500 000	1 586 880	2,645%	86 880
ATBSUB17/A_7A_15/03		1 000	100 000	105 792	0,176%	5 792
ATL2014-2_7A_7.35%_19/05		3 000	60 000	62 194	0,104%	2 194
ATL2016-1_5A_7.5%_270616		5 000	100 000	103 090	0,172%	3 090
ATL2018-1_7A_8.5%_170718		5 000	500 000	515 649	0,860%	15 649
ATTIJ LEASING 2014-1_7.35%_7AN		4 000	80 000	82 706	0,138%	2 706

ATTIJ_BANK_2017_SUB_5A_31/05		20 000	800 000	827 897	1,380%	27 897
ATTIJ_LEAS_2018-01_5A_8,2%_15/06		2 000	120 000	124 313	0,207%	4 313
BH09/B_15A_31/12		5 000	153 500	153 518	0,256%	18
BHSUB2015_7.5%_7A		300	11 820	12 302	0,021%	482
BHSUB2015_7.5%_7A		1 800	71 280	74 062	0,123%	2 782
BHSUB2015_7.5%_7A		6 000	240 000	248 561	0,414%	8 561
BHSUB2015_7.5%_7A		3 500	140 000	144 994	0,242%	4 994
BHSUB2016-1_7.4%_5A		5 000	100 000	103 893	0,173%	3 893
CIL 2018/1_5A_10.6%_17/01		1 500	120 000	129 731	0,216%	9 731
EMP NAT 2014/C_10A_6.35%		32	1 528	1 581	0,003%	53
HL 2015-01 7A-7.85%		2 000	80 000	83 386	0,139%	3 386
HL 2015-01 7A-7.85%		2 000	80 000	83 386	0,139%	3 386
HL 2016-01 5A-7.65%		5 000	100 000	103 136	0,172%	3 136
HL 2018-01 5A-8.3%		2 000	120 000	124 759	0,208%	4 759
STB08/2_16A_18/02		10 000	312 500	326 619	0,544%	14 119
STBSUB19_7A_29/11		5 000	500 000	504 159	0,840%	4 159
STBSUB2020_1_7A_16/4		5 000	500 000	531 342	0,886%	31 342
TLSUB_2018_TMM+3%_7A_17/01		4 600	460 000	498 710	0,831%	38 710
UIB09/1_15A_17/07		38 000	1 011 940	1 032 434	1,721%	20 494
UIB09/1_20A_17/07		3 000	135 000	137 908	0,230%	2 908
UIB09/1_20A_17/07C		2 700	121 500	124 117	0,207%	2 617
UIB2011-1_20A_26082011		5 600	306 460	311 953	0,520%	5 493
UIBSUB2016_7.4%_5A		3 000	117 600	125 791	0,210%	8 191
UIBSUB2016_7.5%_7A_060117		2 500	200 000	211 836	0,353%	11 836
Bons du trésor assimilables			18 968 575	19 662 438	32,777%	693 863
BTA 5,75% JANVIER 2021		1 140	1 138 746	1 190 613	1,985%	51 867
BTA 5.6 AOÛT 2022		200	195 840	202 909	0,338%	7 069
BTA 5.6 AOÛT 2022		300	292 560	304 190	0,507%	11 630
BTA 5.6 AOÛT 2022		500	485 600	506 694	0,845%	21 094
BTA 5.6 AOÛT 2022		200	192 120	202 360	0,337%	10 240
BTA 5.6 AOÛT 2022		200	191 920	202 330	0,337%	10 410
BTA 5.6 AOÛT 2022		200	191 720	202 301	0,337%	10 581
BTA 5.6 AOÛT 2022		369	357 631	365 777	0,610%	8 146
BTA 6% AVRIL 2024		500	484 000	511 776	0,853%	27 776
BTA 6% AVRIL 2024		50	48 405	51 178	0,085%	2 773
BTA 6% AVRIL 2024		70	65 164	67 990	0,113%	2 826
BTA 6% JANVIER 2024		200	187 602	197 950	0,330%	10 348
BTA 6% JANVIER 2024		2 389	2 273 134	2 390 781	3,985%	117 647
BTA 6% JUIN 2021		300	294 000	307 217	0,512%	13 217
BTA 6% JUIN 2021		205	201 617	209 953	0,350%	8 336
BTA 6% JUIN 2023		100	95 950	100 814	0,168%	4 864
BTA 6% JUIN 2023		95	90 660	93 599	0,156%	2 939

BTA 6% OCTOBRE 2023		2 350	2 270 335	2 307 883	3,847%	37 548
BTA 6.3% MARS 2026		132	118 140	125 133	0,209%	6 993
BTA 6.3% OCTOBRE 2026		3 850	3 715 635	3 815 831	6,361%	100 196
BTA 6.6% MARS 2027		288	256 320	271 644	0,453%	15 324
BTA 6.7% AVRIL 2028		81	69 741	74 042	0,123%	4 301
BTA 6.9% MAI 2022 (15 ANS)		150	154 515	156 175	0,260%	1 660
BTA 6% AVRIL 2023 (8 ANS)		100	97 075	101 592	0,169%	4 517
BTA_6,1_10 NOVEMBRE 2021		1 400	1 391 320	1 401 389	2,336%	10 069
BTA_6.5_11 JUIN 2025		80	70 880	76 162	0,127%	5 282
BTA_6.5_11 JUIN 2025		333	299 201	317 026	0,528%	17 825
BTA_6.5_11 JUIN 2025		4 104	3 738 744	3 907 129	6,513%	168 385
Intérêts intercalaires			0	3 630	0,006%	3 630
ABSUB2020_5A_12/2			0	3 630	0,006%	3 630
Titres OPCVM			2 529 009	2 593 112	4,323%	64 103
FCP Axis AAA		7 283	770 408	787 933	1,313%	17 525
MCP SAFE FUND		880	103 119	110 884	0,185%	7 765
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE		12 489	1 655 482	1 694 295	2,824%	38 813
Total			32 324 762	33 455 231	55,770%	1 130 469
Pourcentage par rapport à l'actif					55,690%	

Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille titres au cours de l'exercice 2020 est le suivant :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus net	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31 Décembre 2019	19 326 075	500 582	159 879	19 986 535	
Acquisitions de l'exercice					
Obligations	1 500 000			1 500 000	
Bons de Trésor Assimilables	33 159 350			33 159 350	
Titres OPCVM	4 163 303			4 163 303	
Cessions et remboursements de l'exercice					
Obligations	(2 885 582)			(2 885 582)	2 828
Bons de Trésor Assimilables	(20 831 733)			(20 831 733)	113 663
Titres OPCVM	(2 106 651)			(2 106 651)	20 228
Variation des plus ou moins-value latente			168 364	168 364	
Variation des intérêts courus sur obligations		301 645		301 645	
Soldes au 31 Décembre 2020	32 224 762	802 227	328 243	33 455 231	136 719

4.1.2. Placements monétaires

Cette rubrique présente un solde de 13 631 794 dinars au 31 Décembre 2020, réparti comme suit :

Désignation	Garant	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% Actif net	Intérêts courus
Certificats de dépôt			11 475 890	11 480 864	19,14%	4 974
CD ATTIJ BANK_1M_6,8%_20J_1912021			996 989	997 290	1,66%	301
CD_ATB_0,5M_10J_6,8%_712021			499 246	499 547	0,83%	301
CD_ATB_1M_10J_6,8%_1012021			998 492	998 643	1,66%	151
CD_ATB_1M_10J_6,8%_812021			998 492	998 944	1,67%	452
CD_ATB_1M_20J_6,8%_2012021			996 989	997 140	1,66%	151
CD_BIAT_0,5M_10J_6,8%_412021			499 246	499 774	0,83%	528
CD_BIAT_3M_10J_6,8%_812021			2 995 475	2 996 833	5,00%	1 358
CD_BT_0,5M_20J_6,8%_2012021			498 495	498 570	0,83%	75
CD_BT_1M_10J_6,8%_412021			998 492	999 547	1,67%	1 055
CD_BT_1M_20J_6,8%_1912021			996 989	997 290	1,66%	301
CD_BTE_1M_20J_6,81%_1912021			996 985	997 286	1,66%	301
Bon de Trésor à Court Terme			613 948	626 363	1,04%	12 415
BTCT_52S_22-06-2021_7%		650	613 948	626 363	1,04%	12 415
Prise en pension			1 500 948	1 524 567	2,54%	23 619
PL ATTIJ_1,5M_7,76%_294J_10821			1 500 948	1 524 567	2,54%	23 619
Total			13 590 786	13 631 794	22,72%	41 008
Pourcentage par rapport à l'actif					22,69%	

4.1.3. Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités

Le ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités est déterminé conformément aux dispositions combinées de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et de l'article 107 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du ministre des finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du ministre des finances du 15 février 2013).

Au 31 Décembre 2020, le ratio susvisé s'élève à 23,96%.

4.1.4. Valeurs mobilières détenues détaillées par émetteur/garant

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la société et figurant parmi les composantes des rubriques "Portefeuille-Titres" et "Placements monétaires", totalisent au 31 Décembre 2020 une valeur comptable de 45 558 828 DT, soit 75,84% du total actif. Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

Emetteur/Garant	Portefeuille Titres		Placements monétaires			Total	% Actif
	Obligations	BTA	Titres d'OPCVM	Certificats de dépôt	BTCT		
ETAT	1 581	19 662 438			626 363	20 290 382	33,78%
AB	2 719 352					2 719 352	4,53%
BIAT				3 496		3 496 607	5,82%
ATB	1 692 672			3 494		5 186 946	8,63%
ATL	680 933					680 933	1,13%
ATTIJARI BANK	827 897			997		1 825 187	3,04%
ATTIJARI LEASING	207 019					207 019	0,34%
BH	737 330					737 330	1,23%
BTE				997		997 286	1,66%
BT				2 495		2 495 407	4,15%
CIL	129 731					129 731	0,22%
HL	394 667					394 667	0,66%
MCP SAFE FUND			110 884			110 884	0,18%
FCP Axis AAA			787 933			787 933	1,31%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE			1 694 295			1 694 295	2,82%
STB	1 362 120					1 362 120	2,27%
TL	498 710					498 710	0,83%
UIB	1 944 039					1 944 039	3,24%
Total	11 196 051	19 662 438	2 593 112	11 480	626 363	45 558 828	75,84%

4.1.5. Autres Actifs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à 115 445 DT contre 32 175 DT au 31/12/2019 et se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Suspens état de rapprochement bancaire	6 706	6 706
Provisions sur suspens ERB	(6 706)	(6 706)
Autres débiteurs	69 552	32 175
Retenue à la source sur BTA	45 893	-
Total	115 445	32 175

4.1.6. Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à 54 237 DT contre 34 624 DT au 31/12/2019 et se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Rémunération du dépositaire	6 000	5 984
Rémunération du gestionnaire	48 237	28 640
Total	54 237	34 624

4.1.7. Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à 32 067 DT contre 33 953 DT au 31/12/2019 et se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Commissaire aux comptes	12 978	12 052
Etat retenue à la source	6 694	5 802
CMF	6 248	4 071
Jetons de présence	5 002	4 974
Publications	519	1 972
TCL	596	580
Autres créditeurs divers	30	20
Retenue à la source sur BTA	-	4 482
Total	32 067	33 953

4.1.8. Capital social

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2020, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2019

Montant	33 202 512
Nombre de titres	320 067
Nombre d'actionnaires	493

Souscriptions réalisées

Montant	228 613 293
Nombre de titres émis	2 203 799
Nombre d'actionnaires nouveaux	109

Rachats effectués

Montant	(205 113 251)
Nombre de titres rachetés	1 977 262
Nombre d'actionnaires sortants	100

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	168 364
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	136 719
Régularisation des sommes non distribuables	21 832
Frais de négociation de titres	-

Capital au 31-12-2020

Montant	57 029 469
Nombre de titres	546 604
Nombre d'actionnaires	502

4.2. Notes explicatives de l'état de résultat

4.2.1. Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2020 au 31/12/2020 à 1 351 288 DT contre 1 171 826 DT pour la même période de l'exercice 2019 et se détaille comme suit :

	Période du 01/01 au 31/12/2020	Période du 01/01 au 31/12/2019
Revenus des obligations et titres émis par le trésor		
Revenus des BTA	648 586	335 076
Revenus des obligations	699 178	790 328
Revenus des titres OPCVM		
Dividendes	3 524	46 422
Total	1 351 288	1 171 826

4.2.2. Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2020 au 31/12/2020 à 2 412 388 dinars contre 577 650 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/01 au 31/12/2020	Période du 01/01 au 31/12/2019
Revenus des certificats de dépôt	302 211	163 786
Revenus des bons de trésor à court terme	31 453	-
Revenus dépôts à terme	-	327 952

Revenus compte courant rémunéré	213 304	81 332
Revenus des prises en pension	1 865 420	4 580
Total	2 412 388	577 650

4.2.3 Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2020 au 31/12/2020 à 559 838 dinars contre 283 405 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/01 au 31/12/2020	Période du 01/01 au 31/12/2019
Rémunération du gestionnaire	553 872	277 455
Rémunération du dépositaire	5 966	5 950
Total	559 838	283 405

4.2.4 Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01/2020 au 31/12/2020 à 91 527 DT contre 56 310 DT pour la même période de l'exercice 2019 et se détaillent comme suit :

	Période du 01/01 au 31/12/2020	Période du 01/01 au 31/12/2019
Rémunération du commissaire aux comptes	12 983	10 740
Redevances du CMF	61 541	30 828
TCL	7 158	3 283
Frais de publicité	4 465	6 029
Charges diverses	5 180	5 230
Contribution sociale de solidarité	200	200
Total	91 527	56 10

5. REMUNERATION DU DEPOSITAIRE ET DU GESTIONNAIRE

5.1. Rémunération du dépositaire

La convention de dépôt établie entre SICAV AXIS TRESORERIE et l'ARAB TUNISIAN BANK prévoit une commission de dépôt fixée à 5950 dinars TTC par an. Cette commission est versée annuellement par la SICAV.

5.2. Rémunération du gestionnaire

La convention de gestion établie entre SICAV AXIS TRESORERIE et BMCE Capital Asset Management prévoit que la commission de gestion et calculé en application d'un taux de 0,9% TTC. Cette commission est versée mensuellement par la SICAV.

Le gestionnaire BMCE Capital Asset Management se réserve le droit de prélever une commission de gestion à un taux inférieur au taux prévu au niveau de la convention.

Le montant total de la commission de gestion est conforme à la convention et s'élève à 553 871 dinars TTC au titre du quatrième trimestre de l'exercice 2020.

6. Données par action et ratios pertinents :

Données par action	2020	2019	2018	2017	2016
Revenus des placements	6,886	5,466	6,964	6,036	4,772
Charges de gestion des placements	1,024	0,885	1,208	1,121	0,913
Revenu net des placements	5,862	4,581	5,756	4,915	3,859
Autres charges	0,167	0,176	0,225	0,443	0,203
Résultat d'exploitation	5,695	4,405	5,531	4,472	3,656
Régularisation du résultat d'exploitation	0,283	0,523	1,030	0,580	0,316
Sommes distribuables de l'exercice	5,411	4,928	4,502	3,893	3,972
+ ou - values réalisées sur cession de titres	0,250	0,092	0,056	0,165	0,312
Variation des + ou - values potentielles sur titres	0,308	0,154	0,131	0,001	0,381
Frais de négociation des titres	-	0,002	0,005	0,005	0,008
+ ou - values sur titres et frais de négociation	0,558	0,244	0,070	0,160	0,077
Résultat Net	6,253	4,649	5,600	4,632	3,579
Résultat non distribuable	0,558	0,244	0,070	0,160	0,077
Régularisation du résultat non distribuable	0,040	-	0,016	0,017	0,047
Sommes non distribuables de l'exercice	0,598	0,244	0,054	0,143	0,124
Distribution des dividendes	4,926	4,502	3,892	3,972	4,005
Valeur Liquidative	109,746	108,662	108,015	107,352	107,289
Ratios de gestion des placements	2020	2019	2018	2017	2016
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,91%	0,92%*	0,91%	0,91%	0,92%
Autres charges / actif net moyen	0,15%	0,18%*	0,17%	0,36%	0,20%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	5,06%	4,56%*	4,20%*	3,64%	3,68%
Actif net moyen en DT	61 471 162	30 897 324	37 076 902	47 019 686	31 287 958

* Retraités pour les besoins de la comparaison

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2020

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « SICAV Axis trésorerie », qui comprennent le bilan arrêté au 31 Décembre 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de 59.987.665 DT pour un capital de 57.029.469 DT et une valeur liquidative égale à 109,746 Dinars par action.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 Décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction de la société.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1^{er}) du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion avec les données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la Direction des responsables de la gouvernance dans l'établissement et la préparation des états financiers

La Direction de la société est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe à la direction de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction de la société du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ; et
- Nous communiquons à la direction notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction de la société.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié d'insuffisances importantes.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction. Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Conformité des ratios prudentiels

Par référence à l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des organismes de placement collectif portant application de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous signalons ce qui suit :

Les actifs de la société « SICAV Axis Trésorerie », s'élevant au 31 Décembre 2020 à 60.073.969 dinars, sont composés à concurrence d'un montant de 45.558.828 dinars, soit 75.84 % de valeurs mobilières et de 14.396.065 dinars soit 23,96 % de liquidités et de quasi-liquidités. Ces proportions ne sont pas conformes aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001- 2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit des taux respectivement égaux à 80% et 20%.

Tunis, le 31 mars 2021

Le Commissaire aux Comptes :

TUNISIE AUDIT & CONSEIL

Lamjed BEN MBAREK

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2020

En application des articles 200 nouveau et suivant et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous soumettons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos au 31 Décembre 2020.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas, de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées avec les sociétés du groupe et les parties liées

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas informés de conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2020.

B. Conventions et opérations réalisées avec les sociétés du groupe et les parties liées durant les exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie en 2020

La convention de gestion établie entre SICAV AXIS TRESORERIE et BMCE Capital Asset Management prévoit que la commission de gestion est calculé en application d'un taux de 0,9% TTC. Cette commission est versée mensuellement par la SICAV.

Le gestionnaire BMCE Capital Asset Management se réserve le droit de prélever une commission de gestion à un taux inférieur au taux prévu au niveau de la convention.

Le montant total de la commission de gestion est conforme à la convention et s'élève à 553 871 dinars TTC au titre de l'exercice 2020.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Les jetons de présence servis aux membres du Conseil d'Administration sont fixés par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 Mai 2020. Ils s'élèvent à 1 000 dinars nets par exercice pour les administrateurs présents

Les obligations et engagements de la société SICAV AXIS TRESORERIE envers ses dirigeants tels qu'ils ressortent des états financiers clos le 31 Décembre 2020, se présentent comme suit en dinars :

	Administrateurs	
	Charges 2020	Passif au 31/12/2020
Avantages à court terme (Jetons de présence)	3 778	5 002
Total	3 778	5 002

Tunis, le 31 mars 2021

Le Commissaire aux Comptes :
TUNISIE AUDIT & CONSEIL
Lamjed BEN MBAREK